SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES
Section locale de Montréal

CONVOCATION

Mercredi, le 11 décembre 2019

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ÉDIFICE FTQ

565, boul. Crémazie Est (Montréal), 2e étage

18h30 PRÉCISES

ORDRE DU JOUR

* Ouverture de l'assemblée générale;
* Adoption et signature du procès-verbal de l'assemblée générale du 27 octobre 2019;
* Rapport des vérificateurs comptables;
* Demandes d'admission des nouveaux membres;
* Lecture de la correspondance;
* Rapport mensuel du secrétaire-trésorier sur l'état de variation de la caisse générale des mois d'octobre et de novembre 2019;
* Rapport du Comité exécutif;
* Rapport des syndics;
* Résolutions;
* Démissions;
* Nomination des déléguées et délégués syndicaux;
* Mise en nomination et élection aux postes des Comités permanents suivants :
  - Comité des femmes (6 membres)
  - Comité de la mesure du travail (6 membres)
  - Comité des délégué(e)s sociaux (6 membres)
  - Comité des jeunes (6 membres)
  - Comité délégué(e)s au CRFTQ
* Affaires générales;
* Levée de l'assemblée.

(Veuillez prendre note que si vous êtes intéressé(e)s à poser votre candidature, 1 minute et 30 secondes vous sera allouée (incluant votre proposeur), afin de faire valoir votre candidature aux membres présents à l'assemblée.)

AVIS : Pour tous les postes de membres de comités permanents, il faut avoir assisté à au moins deux assemblées générales et ce, au cours des ONZE (11) dernières assemblées précédentes, y compris l'assemblée générale de mise en nomination.

NOTA : Seuls les membres en règle de la Section locale de Montréal présentant leur carte de membre du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes sont admis à l'assemblée.

(Durée maximale : 3 heures 30 minutes, référence article 801 des règlements)

N. B. : Le stationnement de l'édifice Louis-Laberge (situé au 555, boul. Crémazie Est) sera disponible (à partir du 4e sous-sol) et sera gratuit pour tous les membres voulant participer à l'assemblée générale.

Yannick Gagnon
Secrétaire-trésorier
STTP-Section locale de Montréal
YG/mhg sepb-574

Les membres désirant obtenir une libération syndicale sans solde pour assister à l'assemblée générale doivent contacter le confrère François Senécal au (514) 593-3953, poste 226, et ce, au moins 5 jours ouvrables avant l'assemblée.

Montréal, le 18 novembre 2019/026